

DELIBERATION : 2021-03-16

OBJET : Demande de subvention au titre de l'Appel à projets « Tri et valorisation par compostage des bio-déchets en Provence Alpes Côte d'Azur » lancé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'ADEME

L'an deux mil vingt et un et le onze mai à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel

Angles :
BAC Aimé

Annot :
COZZI Marion
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
CASPARI Hélène
FERAUD François

La Garde :
CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :

Moriez :
COULLET Alain

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :
AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :
ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :
SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :
ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion; FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. VIALE Thierry; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. COLLOMP Thierry; M. DURAND Gilles; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210511-2021_03_16-DE

Objet : Demande de subvention au titre de l'Appel à projets « Tri et valorisation par compostage des bio-déchets en Provence Alpes Côte d'Azur » lancé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'ADEME

Exposé

Par délibérations du 15 janvier puis du 30 mars 2021, le Conseil Communautaire a décidé de lancer un Appel à projets auprès de ses communes membres pour faire émerger des solutions expérimentales et innovantes de gestion séparée des bio-déchets. Au titre de l'année 2021, le Conseil Communautaire a décidé de retenir 7 projets sur les communes de : ALLONS, ALLOS, ANNOT, BARREME, ENTREVAUX, LA PALUD SUR VERDON, PEYROULES.

L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire de la CCAPV au 1^{er} janvier 2024, date à laquelle la collectivité devra être en mesure de proposer à l'ensemble des habitants une solution de gestion séparée des bio-déchets.

Pour mener à bien ces projets, des crédits correspondant à l'acquisition du matériel ont été prévus au budget 2021, ainsi que le recrutement d'un poste d'animateur bio-déchets à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 2 ans. Il est également prévu d'affecter 20% du temps de travail du responsable du pôle Environnement pour piloter le projet à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Parallèlement à cette démarche, la Région PACA et l'ADEME ont lancé conjointement un Appel à Projets (AAP) auprès des collectivités, destiné à accompagner la mise en œuvre du tri à la source et de la valorisation des bio-déchets.

A ce titre, il est proposé de déposer une candidature au titre de l'AAP lancé par la Région PACA et l'ADEME, portant sur les années 2021, 2022 et 2023, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (en € H.T.)	Taux (%)
INVESTISSEMENT	135 717,36 €	50 %
Investissement 2021	35 717,36 €	
Investissement 2022	50 000,00 €	
Investissement 2023	50 000,00 €	
FONCTIONNEMENT	85 000,00	
Fonctionnement 2021	20 000,00 €	
Fonctionnement 2022	40 000,00 €	
Fonctionnement 2023	25 000,00 €	

Recettes		
Subvention AAP Investissement 2021/2022/2023	67 858,68 €	50 % investissement
Autofinancement Investissement	67 858,68 €	50 % investissement
Subvention ADEME Fonctionnement 2021/2022/2023	42 500,00 €	50 % fonctionnement
Autofinancement Fonctionnement	42 500,00 €	50 % fonctionnement

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE DEPOSER** un dossier de candidature et de demande de subvention au titre de l'AAP « Tri et valorisation par compostage des bio-déchets en Provence Alpes Côte d'Azur » lancé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'ADEME
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les aides de la Région et de l'ADEME correspondantes
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 11 mai 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

